

ÉLECTION AU CONSEIL DU SUFOM**LISTE DE CANDIDATURES - Collège des USAGERS
Second degré : Professorat des Lycées et Collèges****SCRUTIN DU 30 MARS AU 03 AVRIL 2026****Date limite de dépôt : [Mercredi 18 mars 2026 à 12h00](#)**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- Soit déposé directement auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université Paris Nanterre, contre remise d'un récépissé de dépôt, **impérativement sur rendez-vous** ;
- Soit envoyé par courrier, via lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un courriel (elections@daji.parisnanterre.fr) avant la date et l'horaire limite :

**« Elections Usagers SUFOM - À l'attention de Madame la Présidente »
Direction des Affaires juridiques et institutionnelles (Mme Fourcaud)
Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex**

Tous les champs sont obligatoires.

Le dépôt des listes peut être effectué par toute personne, personnel ou usager de l'établissement exclusivement. En conséquence, il appartient à une organisation de mandater l'usager ou le personnel de l'établissement qui pourra déposer la liste candidate en son nom, et de signifier ses nom et prénom à la DAJI à l'adresse elections@daji.parisnanterre.fr. Ce dépôt a lieu en même temps que les déclarations individuelles de candidature. Le dépôt d'une liste par une personne extérieure à l'établissement est interdit.

⚠ La ou le mandataire de dépôt de liste ne doit pas être confondu avec la ou le mandataire de liste et la ou le mandataire de liste suppléant : ces derniers, désignés parmi les candidates et candidats de liste, sont les interlocutrices et interlocuteurs exclusifs de l'université.

NOM DE LA LISTE :

.....

MANDATAIRE DE LISTE :

NOM : Prénom :

Mail : @parisnanterre.fr

MANDATAIRE DE LISTE SUPPLEANT :

NOM : Prénom :

Mail : @parisnanterre.fr

COMPOSITION DE LA LISTE

| | NOM - Prénom | SEXE H / F |
|----------|---------------------|-----------------------|
| 1 | | |
| 2 | | |

Il est vivement recommandé aux candidates et aux candidats ainsi qu'aux mandataires de listes de bien vérifier que leur dossier de candidature est complet et correctement rempli, et de ne pas attendre les derniers jours pour le déposer.

Une liste candidate irrecevable au moment de son dépôt ne pourra pas être régularisée au-delà de la date et de l'horaire limites.

Par ailleurs, le principe de l'élection fait obstacle à ce qu'une même personne soit candidate sur des listes en concurrence pour le même conseil.

Profession de foi (*facultative*)

Appartenance ou soutien dont bénéficie la liste (*facultatif*) qui sera le cas échéant mentionnée sur l'intranet et les bulletins de vote (cette appartenance doit être justifiée par un courrier original signé par le représentant légal de l'organisation) :

.....
.....

Fait le : à :

Signature **originale manuscrite (au stylo feutre ou à bille bleu de préférence et non photocopiée) :**